

Paris, le 12 juillet 2012

/ COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /

Concertation « refondons l'école » : les premières propositions des Maires de France

Les maires de France veulent participer activement aux travaux de concertation « Refondons l'école », lancée par le Premier ministre et le ministre de l'Education nationale, le 5 juillet dernier. C'est la position prise, ce jour, par le Bureau de l'AMF.

Les maires et présidents de communauté, très impliqués en matière éducative, sont prêts à discuter des leviers nécessaires pour lutter contre l'échec et les inégalités scolaires, dans l'intérêt de l'enfant, avec prise en compte des contraintes auxquelles sont exposés les communes et leurs groupements.

Le Bureau de l'AMF estime que la recherche d'une meilleure réussite des élèves, par la refondation de l'école, implique l'instauration d'un partenariat plus équilibré et respectueux entre l'Education nationale et les maires et présidents de communautés.

Rythmes scolaires

Le Bureau de l'AMF demande qu'une véritable concertation aboutisse à une réforme durable et stable, dans l'intérêt des enfants, soutenable financièrement et réellement applicable par la totalité des communes et communautés.

L'AMF souhaite une approche globale des rythmes scolaires intégrant les problématiques de transport scolaire, restauration, activités sportives et culturelles des enfants, et qui aborde non seulement la semaine et la journée, mais également l'année avec la réduction des congés d'été.

L'organisation et le financement des activités périscolaires des élèves, après le temps scolaire qui ne peut pas relever des seules collectivités territoriales, doit faire l'objet d'une attention toute particulière d'autant qu'il n'existe pas partout des associations sportives et culturelles et des animateurs qualifiés.

L'AMF demande aussi une clarification des niveaux de décision entre les différents acteurs, l'Etat fixant un cadre national assorti de marges de manœuvre locales. Ces décisions doivent être prises à l'échelle de la commune ou du RPI, et non de l'établissement, en lien avec le maire ou le président d'EPCI.

Enfin, l'AMF considère que la date de mise en application de nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2013 serait prématurée.

Carte scolaire

Le Bureau renouvelle la demande des maires pour l'élaboration d'un véritable pacte de confiance entre l'Education nationale et les maires, s'appuyant sur un protocole d'élaboration de la carte scolaire entre les maires et les directeurs d'académie.

Ce protocole doit reposer sur une estimation partagée et prospective des effectifs scolaires prenant en compte les projets de développement des communes et intercommunalités. Il doit aussi prévoir des délais raisonnables d'application des évolutions nécessaires.

Les enfants âgés de deux à trois ans doivent être mieux pris en compte par les directeurs académiques dans les écoles situées dans les territoires relevant notamment des zones de revitalisation rurale et des contrats urbains de cohésion sociale, pour renforcer les chances de réussite de ces enfants.

Ecole numérique

Les maires et présidents d'EPCI en mesurent pleinement les enjeux pour la réussite des élèves. Ils ont besoin d'une meilleure visibilité et d'un accompagnement par l'Education nationale sur le niveau et le type des équipements adéquats. **Ils estiment que l'usage de ces équipements est étroitement lié à la formation des enseignants et au développement d'outils pédagogiques et de manuels numériques innovants.**

Par leur implication sur l'ensemble de ces sujets, les maires entendent être considérés comme des acteurs privilégiés du système éducatif du pays et participer à la réflexion collective pour une école républicaine performante.

Contacts Presse :
Marie-Hélène GALIN
Tél. 01 44 18 13 59
mhgalin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE
Tél. 01 44 18 51 91
toberle@amf.asso.fr